



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 7 juin 2018)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 6

Absents excusés : 3

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 13 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de juin à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF, Françoise TROCCARD et Pierrette MICHELENA ;
Messieurs Alain LAVIELLE, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN et Jean-Paul TOURNIER.*

Absents représentés :

Madame Rosa DI MURO a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Madame Sylvie DE ARTECHE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Madame Françoise TROCCARD, Monsieur Benoît DARETS a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Pierre ATHANASE a donné pouvoir à Monsieur Alain JEAN.

Absents excusés :

Messieurs Pierre FROUSTEY, Yves MONGROLLE et Pascal SCHWINDOWSKY.

OBJET : FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET PRINCIPAL CIAS 2018

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

Le rapporteur propose l'affectation du résultat ci-dessous pour le budget principal :



Résultat 2016 reporté	+ 148 091,42
Résultat de fonctionnement à affecter	+ 238 734,35
Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 98 448,28
Solde restes à réaliser au 31/12/2017	- 12 985,65
Besoin de financement	0
Proposition d'affectation du résultat en section d'investissement	0
Proposition de résultat reporté BP 2017 section de fonctionnement	+ 238 734,35
Proposition de résultat reporté BP 2017 section d'investissement	+ 98 448,28
Résultat de l'exercice 2017 en fonctionnement	+ 90 642,93

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

VU le compte administratif 2017 correspondant au budget principal du CIAS ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- d'approuver l'affectation du résultat pour le budget principal du CIAS de MACS décrite ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier le budget en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 14 juin 2018

Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,




Frédérique Charpenel